

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2014**

Délibération
n° 2014.10.116.B

Médiathèque
d'agglomération
"L'Alpha" - Contrat
Territoire Lecture
2013/2015 : demande
de subvention auprès
de l'Etat pour l'année
2014

LE DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 septembre 2014**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU, François NEBOUT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Jacky BOUCHAUD, Didier LOUIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 OCTOBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.10.116.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Madame FOSTAN**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION "L'ALPHA" - CONTRAT TERRITOIRE LECTURE
2013/2015 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2014**

La communauté d'agglomération du GrandAngoulême, en partenariat avec l'Etat, à signé le 31 janvier 2013 un Contrat Territoire Lecture qui lie les partenaires pour une durée de trois ans (2013-2015)

Le Contrat Territoire Lecture a pour but de favoriser l'accès à la lecture autour de trois axes principaux :

Axe 1 : coordination et renforcement des actions existantes

Axe 2 : conquête des publics éloignés ou empêchés

Axe 3 : promotion de la fréquentation de la médiathèque d'agglomération et des médiathèques du réseau

En 2014, plusieurs manifestations ont été organisées à l'échelle du territoire en coopération avec des acteurs locaux et les médiathèques, avec un effort particulier sur l'axe 2. Elles ont touché 6000 personnes, enfants et adultes.

Axe 1 : L'Alpha coordonne et renforce les actions existantes.

- Participation au Prix littéraire des collégiens et lycéens du GrandAngoulême
- Organisation de la journée d'étude "Lire ou jouer : la lecture des enfants à l'ère du numérique" lors du Festival du livre de jeunesse de Ruelle;
- "Petites Oreilles en Goguette" , les livres pour les 0-5 ans, manifestation intercommunale
- Rencontre avec des auteurs en partenariat avec des libraires des temps de formation à destination des médiateurs de la lecture

Axe 2 : En partenariat avec des centres sociaux, des médiathèques, des enseignants, des associations, L'Alpha va à la rencontre des habitants en proposant des ateliers d'écriture, des petits spectacles, des lectures, des choix de livres, des formations.

- Rencontre avec des auteurs des ateliers d'expression et d'écriture sur le territoire (La Couronne, Angoulême Grande Garenne et Grand Font, Soyaux Champ de Manœuvre, et auprès des gens du voyage)
- Partenariat avec l'association l'Eclaircie
- Actions de lutte contre l'illettrisme

Axe 3 : Promotion du futur équipement et du Réseau des Médiathèques de l'agglomération.

- Promotion du projet durant le Festival Musiques Métisses et le Forum "Sport/Santé/Environnement"
- Conférence sur les enjeux de la lecture à l'heure du numérique
- Lancement de la campagne de promotion du livre et la lecture dès la naissance intitulée "Nés pour lire"

Le comité de pilotage du 10 septembre 2014 a validé la programmation culturelle de l'année 2014.

Le montant global des dépenses engagées s'élève à 22 000 € HT, correspondant au plan de financement suivant

GrandAngoulême	11 000 € HT
Etat	11 000 € HT
Total	22 000 € HT

L'Etat, via la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), participe à hauteur de 50 % du montant total soit 11 000 € TTC et le GrandAngoulême pour les 50 % restants.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidaire du 24 septembre 2014,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat, via la Direction régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du Contrat Territoire Lecture 2013-2015 et à signer les documents y afférents.

D'IMPUTER les recettes au budget principal 74718 - 3211

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 octobre 2014	<u>Affiché le :</u> 07 octobre 2014